

En continuité de l'action qui a débuté autour de l'antenne de la Boujassié, avec la pétition qui a recueilli 1800 signatures, une volonté de clarifier la situation s'exprime en demandant une expertise à un organisme indépendant. Les mesures des puissances émises par ces antennes seront ainsi à la disposition des habitants qui s'estiment gênés ou qui souffrent de la proximité de ces antennes relais.

Précisons, ici, qu'il n'est pas question de remettre en cause l'existence de ces installations mais notre but consiste à obtenir une baisse des puissances émises jusqu'à un seuil compatible avec un fonctionnement satisfaisant pour toute la population. Chacun de nous doit mettre dans la balance, d'un côté le besoin d'avoir un téléphone portable et, de l'autre, la nuisance subie, 24 h sur 24, par la perturbation liée à l'émission de radio fréquences dont certaines peuvent gêner la vie quotidienne.

Si, autant de personnes ont signé la pétition que leur a présenté le collectif « ondes » c'est bien qu'elles s'interrogent sur les effets de ces radio fréquences et, plus largement, s'inquiètent sur l'impact de l'environnement sur leur santé. Dans un souci d'information, l'association « CEgaia » et l'association « de quoi je me mêle » ont organisé, le 3 février 2009, une conférence débat sur ce problème en invitant le professeur LE RUZ ; c'est à partir de là que la dynamique de questionnement a réellement débuté. Notons, au passage, que certaines municipalités avaient déjà envisagé de ne pas reconduire les baux liés à la présence de ces antennes



Réunis à la mairie de Carmaux, le collectif « ondes », le nouveau collectif « cervolibre », et l'association « CEgaia » ont demandé à Mr Espié d'agir pour obtenir :

- le statu quo (pas de nouvelles antennes)
- une baisse des puissances émises

Un moratoire a été voté en conseil municipal et des mesures ont été effectuées par des cabinets commandités par les opérateurs.

Ces mesures indiquent que les puissances émises par les antennes relais dépassent :

- le seuil initialement prévu dans le moratoire
- le seuil recommandé de 0.6 Volt par mètre déjà en vigueur dans plusieurs pays.

Aussi, il nous paraît indispensable de disposer de chiffres objectifs : nous sollicitons le C.R.I.I.R.E.M. pour lui demander une expertise : cet organisme indépendant est reconnu au niveau de l'Europe et ses conclusions sont opposables en justice.

Pour financer cette opération nous lançons une souscription : un compte spécial sera ouvert et les résultats seront envoyés aux souscripteurs.